

<https://ugtg.org/spip.php?article23>



Résolutions du XIe Congrès

- Expressions - Résolutions -



Date de mise en ligne dimanche 8 mai 2005

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Sé Fanm, Nonm é angajman an konsyans, balan é inité

San janmen manjé an men a yo

ka kalbandé lèspwatasyon kapitalis é kolonialis.

RÉSOLUTION N°1 SUR L'INDEPENDANCE NATIONALE

Le XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

► Considérant, les rapports de domination coloniale et capitaliste qui caractérisent la société guadeloupéenne.

Considérant, l'existence du peuple guadeloupéen confirmé par :

- - Son histoire
 - Ses croyances
 - Ses pratiques sociales et culturelles, mès é labitid an nou.

► Considérant, le droit des peuples à disposer d'eux même

► Considérant, la revendication constamment réaffirmée des guadeloupéens à être maîtres de leur devenir. Revendication perpétuellement niée et invalidée par les différentes politiques françaises et européennes par le biais de lois d'adaptation et de réadaptation, d'orientation ou de programmation, avec la complicité mafieuse des élus politiques.

► Considérant, le dynamisme du mouvement social et la portée politique et symbolique des revendications, manifestant le refus de la soumission, de l'exploitation capitaliste et coloniale, le droit au respect et de toutes ses potentialités, notamment celle de créer des rapports sociaux et nouveaux dans une société nouvelle.

► Considérant, que ce n'est ni par fatalité, ni par malédiction que nous guadeloupéens sommes avec les Martiniquais et les Guyanais des peuples colonisés mais la conséquence de stratégies impérialistes qui tentent systématiquement de les « démouner ».

Le XIème Congrès de l'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

Réaffirme :

- **Le droit du peuple guadeloupéen à l'autodétermination**
- **Le droit de la nation guadeloupéenne à la pleine souveraineté et à l'indépendance nationale qui est indéniable.**
- **Que les intérêts de la classe ouvrière, des producteurs et des créateurs guadeloupéens seront préservés que par leur engagement dans la lutte.**

RESOLUTION N°2 SUR L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Le XI^e Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

- ▶ **Considérant que l'UGTG est une organisation syndicale de lutte de classes, de ligne de masse ayant pour objectif stratégique kalbandé espwatasyon kapitalis é kolonyalis,**
- ▶ **Considérant la soumission des Etats aux exigences de la mondialisation et de toutes les manoeuvres du grand capital, de ses institutions comme le FMI, relayées par les grands groupes médiatiques, manoeuvres ayant pour objectif la dislocation des Peuples et des Nations, de même que la négation du droit des Peuples à l'auto-détermination,**
- ▶ **Considérant les tentatives de neutralisation, de domestication et d'instrumentalisation des Syndicats de lutte de classes et de masse, notamment à travers les politiques d'accompagnement et de co-gestion, mais aussi de véglaj du dialogue social institutionnalisé et des forums sociaux,**

Le XI^e Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

- Réaffirme son attachement à l'internationalisme prolétarien et confirme qu'elle ne sera jamais affiliée à une organisation syndicale française, ni à aucune confédération syndicale internationale,

- ▶ **Réaffirme son indépendance politique, idéologique, financière vis-à-vis de toutes organisations et tous pouvoirs quels qu'ils soient,**
- ▶ **Réaffirme sa ferme détermination a pa janmen manjé an men a yo.**

RESOLUTION N°3 SUR L'UNITE

Le XI^e Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

- ▶ **Considérant que 80% des conflits relèvent de l'application du droit (respect et application des accords collectifs, droit de grève et du non respect du droit syndical) ;**
- ▶ **Considérant, les licenciements pour fait de grève de nos camarades de TEXACO, de SAGEFI, de SOTASBAG, STPP, de l'Hôtellerie, de la Sécurité, d'ECOMAX, de MATCH, de Bwa doubout, des Dockers de MANUGUA et de GSP ;**

- ▶ Considérant la répression féroce envers les travailleurs et la criminalisation systématique de l'action syndicale visant à diaboliser et à museler les organisations syndicales de lutte de classes et de masse ;

Le XIème Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin,

- Réaffirme que l'unité et la solidarité des travailleurs et de leurs organisations syndicales sont des maillons essentiels à la défense des droits et intérêts des larges masses.

- ▶ **Apporte son soutien à tous les travailleurs et à leurs organisations, victimes de la répression, et s'engage à participer à toutes les initiatives de défense des libertés démocratiques et singulièrement des libertés syndicales, pour :**

- - **la réintégration de tous nos camarades licenciés pour fait de grève ;**
 - **la libération de Miron Cozma syndicaliste roumain réincarcéré sur décision de l'Union Européenne et des États-unis ;**
 - **la défense de l'UNT du Venezuela (Union Nationale des Travailleurs) attaquée par la Fedecamaras représentant le patronat vénézuélien ;**
 - **l'arrêt définitif de toutes les poursuites contre les militants syndicalistes Guadeloupéens, notamment Armand TOTO et Michel MADASSAMY**

- ▶ **Le XIème Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin, réaffirme la ligne syndicale de lutte de classes et de masse, de confrontation, de contestation et de transformation sociale visant à éradiquer les rapports de domination, d'exploitation capitaliste colonialiste et à défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.**

RÉSOLUTION N°4 SUR LA RÉPRESSION

LE XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

- ▶ Considérant, la diabolisation et la criminalisation de l'action syndicale,
- ▶ Considérant, le licenciement des syndicalistes et des travailleurs grévistes, notamment ceux de l'UGTG ;
- ▶ Considérant, l'emprisonnement des militants syndicalistes et les brutalités exercées à l'encontre de tous ceux qui les soutiennent, notamment les jeunes,
- ▶ Considérant, les condamnations à de lourdes peines d'amendes prononcées régulièrement dans tous les procès,
- ▶ Considérant, l'utilisation systématique des forces de répression et des milices armées contre les travailleurs en lutte,
- ▶ Considérant, le complot justice-état-médef destiné à faire condamner à tout prix les travailleurs, même en faisant

usage de faux,

- ▶ Considérant, l'envoi de mercenaires judiciaires (auxiliaire de justice) à la solde des patrons et de l'appareil répressif colonial,

LE XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

- Affirme que toutes ces manoeuvres ont pour but d'annihiler toute volonté de construction sociale dans notre pays, et de tenter d'humilier, de briser le syndicaliste dans son statut d'Homme et de Femme.

- ▶ Déclare que la forte mobilisation qui a permis d'obtenir la libération de Michel MADASSAMY démontre que sé kok doubout ki ka gannyé konba.
- ▶ Appelle les masses populaires de Guadeloupe, les Camarades patriotes et avocats, les organisations syndicales et politiques à poursuivre la lutte dans la solidarité et l'unité contre la répression anti-syndicale.
- ▶ Exhorte tous les militants à s'informer et à prendre une part active aux initiatives de solidarité avec les syndicalistes et les syndicats victimes de la Répression de par le monde.

RÉSOLUTION N°5 SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Le XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

- ▶ Considérant l'empoisonnement des terres agricoles et la destruction du milieu naturel de Guadeloupe mettant en danger la santé du Peuple Guadeloupéen et l'équilibre naturel du péyi Gwadeloup,
- ▶ Considérant la dilapidation des terres agricoles au profit des promoteurs immobiliers mettant en péril la production agricole de notre pays,
- ▶ Considérant l'absence de politique adaptée de gestion de la ressource en eau, engendrant pénurie, sécheresse notamment dans le Nord Grande-Terre,

Le XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

- Invite les Guadeloupéens à prendre une part active dans la défense du Patrimoine naturel du péyi Gwadeloup, notamment par la défense d'une agriculture propre.

RÉSOLUTION N°6 SUR L'IMMIGRATION

LE XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23, 24, 25 FEVRIER 2005

- ▶ Constate qu'une fois de plus l'Etat Français, le patronat Béké, certains élus et média organisent un faux débat autour de la question de l'immigration clandestine afin de nous écarter de la réalité économique, politique et sociale de notre pays et des vrais enjeux qu'elle soulève.

LE XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23, 24, 25 FEVRIER 2005

- Appelle l'ensemble des Guadeloupéens à la plus grande vigilance et à ne pas céder aux manipulations visant à engendrer haine et xénophobie quelles que soient les préoccupations qu'un tel débat peut susciter.

- ▶ Appelle l'ensemble de ses militants à participer à un bokantaj a pawol sur la question de l'immigration An péyi gwadloup pour analyser la situation afin de définir et d'affirmer la position de notre organisation en toute objectivité.

RESOLUTION N°7 SUR L'EMPLOI ET LE DROIT AU TRAVAIL

Le XIème congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 février 2005 au Lamentin

- ▶ Considérant la persistance d'un taux de chômage (30 % de la population active) soit plus de 60.000 femmes et hommes sur une population active de 180.000 personnes.
- ▶ Considérant que 82% des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ont au plus un niveau CAP/BEP,
- ▶ Considérant le transfert par l'Etat à la Région Guadeloupe des prérogatives en matière de formation,
- ▶ Considérant l'absence de politique régionale en tout domaine et par conséquent sur la formation,
- ▶ Considérant la vitalité de l'économie coloniale consacrant la main mise d'une classe béké sur 80 % de toutes les activités et principalement dans l'import-distribution,
- ▶ Considérant la raréfaction et le type des emplois utilisés par ces activités (CDD, Temps Partiel, Sous-Traitance) malgré des richesses accumulées et réalisées selon une croissance constante de plus de 3% l'an,
- ▶ Considérant le chantage à l'emploi et au licenciement fait aux Travailleurs pour nous imposer l'augmentation du temps de travail, sans augmentation de salaire au motif de solidarité avec les aînés et les handicapés et à l'abandon de nos droits.
- ▶ Considérant les 44 propositions du MEDEF, et les décisions des gouvernements de l'Europe envisageant l'abolition du Code du Travail et des Accords Collectifs protégeant et organisant les droits des Travailleurs,
- ▶ Considérant la large et fière riposte des organisations syndicales et singulièrement de l'UGTG en Guadeloupe, contre les déréglémentations et pour la conquête de nouveaux droits.
- ▶

Considérant que le chômage et les licenciements sont la résultante de choix politiques, économiques et sociaux décidés par l'Etat et le pouvoir capitaliste, dans le cadre d'un vaste dispositif que nous qualifions de Kabouya,

- ▶ Considérant que les employeurs, prétextant du bas niveau de formation et de compétence, privilégie l'emploi de non gwadeloupéen et ce à tous les niveaux de fonction,

Le XIème Congrès de l'UGTG réuni les 23 - 24 - 25 - 26 Février 2005 au Lamentin :

- Dénonce cette politique économique et le choix de développement qui s'y réfère, qui nous est imposé,

- ▶ **Soutient que le chômage, la précarité, le dénuement des Guadeloupéens résultent d'une volonté politique de maintien de la soumission et de la dépendance,**
- ▶ **Affirme que la perte des solidarités, des liens sociaux, et le délitement culturel en sont également la conséquence,**
- ▶ **Affirme qu'il s'agit en clair de l'exécution d'un schéma sinistre, exclusion du savoir, exclusion du travail, exclusion sociale,**
- ▶ **Appelle les Travailleurs de Guadeloupe et leurs organisations à :**
 - ▶ **1°) poursuivre les luttes et initiatives visant à défendre toutes les libertés, tous nos droits et si singulièrement le droit au travail pour tous an péyi an nou,**
 - ▶ **2°) réclamer systématiquement des embauches supplémentaires et l'arrêt de toutes les situations précaires, notamment dans les entreprises ayant bénéficié de subventions publiques, d'exonérations fiscales et d'emplois aidés,**
 - ▶ **3°) s'opposer à tout licenciement économique dans ces entreprises,**
 - ▶ **4°) dénoncer les politiciens japlod qui ne s'intéressent à l'emploi, à la jeunesse, que lors des campagnes électorales,**
 - ▶ **5°) organiser une vraie confrontation avec les décideurs politiques et économiques sur les voies et moyens nous permettant de sortir de ce marasme et de kalbandé lespwatasyon kapitalis é kolonyalis.**

RÉSOLUTION N°8 SUR LA RÉPARATION ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ

LE XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 -26 FEVRIER 2005

- ▶ Considérant, l'exploitation servile du peuple noir durant plus de 4 siècles par les nations occidentales.

Résolutions du XIe Congrès

- ▶ Considérant l'organisation de la société guadeloupéenne sur la base d'intérêts de classes doublées d'une stratification ethno-économique avec au sommet de la pyramide les Européens et le blanc péyi et au bas de l'échelle, les guadeloupéens d'origine Africaine et Indienne.
- ▶ Considérant, les luttes menées par les travailleurs dépi nanni nannan pour défendre leurs droits et intérêts justes et légitimes.
- ▶ Considérant, l'incessant et glorieux combat de nos ancêtres nèg mawon pour conquérir leur liberté, notre liberté.
- ▶ Considérant, la répression sauvage du système colonialiste français contre le peuple en mouvement :
 - Février 1910 : 3 morts à Saint-François
 - Mars 1910 : 1 mort à Capesterre
 - Février 1925 : 6 morts à Petit-Canal
 - Février 1930 : 1 mort au Lamentin
 - Février 1952 : 4 morts au Moule
 - Mai 1967 : 87 morts déclaré à Pointe-à-Pitre

LE XIème CONGRÈS DE L'UGTG RÉUNI AU LAMENTIN LES 23 - 24 - 25 - 26 FEVRIER 2005

- Réaffirme le droit des peuples noirs et singulièrement celui du Peuple Guadeloupéen à la réparation du crime contre l'humanité que constitue la traite négrière.

- ▶ **Exige le rétablissement de la vérité sur tous ces événements et particulièrement ceux de mai 1967.**
- ▶ **Exhorte le Peuple Guadeloupéen à poursuivre et à renforcer la recherche historique pou kontinyé konstwi Gwadeloup adan mémwa konsyans é inité.**